

Wireless Logic

Conditions Particulières

Services à Valeur Ajoutée

Version - 1.1

Date d'émission - Septembre 2025

Wireless Logic Group

Tel : +33 8 05 08 42 96

www.wirelesslogic.com/fr/

Contact

support-fr@wirelesslogic.com

Sommaire

- Conditions Particulières 3
- Processus de commande 4
- APN Privé 5
- IP publique 7
- Sécurité 8
- DevicePro 9
- Device Management 10
- Anomaly Detection 11
- Kheiron IOT Suite 13
- Services Professionnels 19

Conditions Particulières

En commandant des Services à Valeur Ajoutée, le Client accepte d'être soumis au respect des Conditions Générales, complétées par les présentes Conditions Particulières ou le cas échéant, les conditions supplémentaires.

À l'exception des modifications spécifiques relatives aux Produits concernés et figurant dans les Conditions Particulières, toutes les autres dispositions des Conditions Générales restent inchangées et demeurent pleinement applicables.

Sans préjudice des définitions prévues aux présentes, les mots et expressions employés avec une majuscule, indifféremment au singulier ou au pluriel, ont le sens indiqué au sein des Conditions Générales.

Exclusion de responsabilité concernant le matériel promotionnel

Le Client est informé que la présentation des Produits sur le site Internet de Wireless Logic ne constitue pas une offre juridiquement contraignante pour un contrat de vente, mais un catalogue en ligne non contraignant.

Les engagements de Wireless Logic concernant la spécification et/ou la qualité des Produits seront exclusivement définis dans le Contrat conclu entre Wireless Logic et le Client. Aucune déclaration publique, promotion ou publicité n'ont une valeur contractuelle dès lors qu'ils concernent les caractéristiques et/ou la qualité d'un ou de plusieurs Produits.

Sauf convention contraire expresse et écrite, les échantillons que Wireless Logic fournit au Client avant ou au moment de l'entrée en vigueur du Contrat ne sont que des échantillons illustratifs ayant pour seul but de donner une image approximative du ou des Produits concernés. Le Contrat n'est pas considéré comme une vente sur échantillon.

Conditions supplémentaires

Wireless Logic peut convenir que certaines conditions supplémentaires qui s'appliquent à la fourniture des Services à Valeur Ajoutée. Lorsque ces conditions supplémentaires s'appliquent, elles prévalent sur les présentes Conditions Particulières dans la mesure où elles sont applicables (conformément aux dispositions de l'article 1.4 (Structure) des Conditions Générales).

Processus de commande

Nouveaux clients

Les nouveaux Clients recevront un devis de l'équipe commerciale de Wireless Logic.

Pour passer une Commande, les nouveaux clients devront signer un Formulaire de Contrat-Cadre et passer une Commande conformément aux instructions de Wireless Logic.

Clients existants

Lorsqu'un Client dispose d'un Formulaire de Contrat-Cadre valide couvrant le(s) Produit(s) qu'il souhaite commander, il doit passer sa Commande de Services à Valeur Ajoutée par l'intermédiaire de l'équipe de vente de Wireless Logic.

Sauf dans l'hypothèse où le Client agit en qualité que Revendeur, conformément aux dispositions de l'article 7 (Clients Revendeurs) des Conditions Générales, le Client ne doit pas passer de Commandes de Produits pour le compte de tiers, y compris les membres du Groupe du Client, et doit discuter des besoins des membres de son Groupe avec le directeur de compte de Wireless Logic concerné. Wireless Logic exige qu'un Formulaire de Contrat Cadre soit mis en place avec chaque bénéficiaire de Produits. En passant une Commande, le Client demande à Wireless Logic de lui fournir le(s) produit(s) concerné(s).

Le Client est informé que l'accusé de réception d'un courrier électronique automatisé envoyé par Wireless Logic confirmant la réception de la Commande du Client ne constitue pas la preuve de son acceptation de la Commande. Une Commande est considérée comme acceptée par Wireless Logic conformément aux modalités prévues par les dispositions de l'article 3.2 (Commandes) des Conditions Générales.

La validation de la Commande par Wireless Logic sera soumise à une vérification de la solvabilité conformément aux Conditions Générales.

APN Privé

Les termes et définitions suivants s'appliquent à la fourniture de **Services à Valeur Ajoutée APN Privé** :

- « **APN** » est l'abréviation de « Access Point Name » (nom du point d'accès) : désigne le point où un appareil mobile peut entrer dans un réseau IP ;
- « **APN Privé** » : donne au Client un accès direct à son réseau local et qui lui permet de spécifier certains paramètres tels que l'espace d'adressage privé attribué aux appareils et les attributs du serveur RADIUS pour l'authentification de l'utilisateur. Les entités du client peuvent également accéder à l'internet par l'intermédiaire de l'APN Privé, sauf convention contraire expresse et écrite ;
- « **APN Public** » : désigne l'APN public d'un fournisseur de réseau. Lorsque la carte SIM est activée pour les données (par exemple GPRS/3G, etc.), l'APN Public est ajouté par défaut. L'APN Public est ouvert à tous et son utilisation est soumise au paiement des Frais.

Déclarations requises par le Client pour la mise en place de la carte SIM :

1. Le Client doit expressément indiquer « APN Privé uniquement » dans l'Avenant relatif aux Solutions Clients s'il ne souhaite pas que l'APN Public lui soit appliqué.
2. Le Client doit expressément indiquer « APN Public uniquement » dans l'Avenant relatif aux Solutions Clients s'il ne souhaite pas que l'APN Privé lui soit appliqué.
3. Le Client doit expressément indiquer « APN Privé et Public » dans l'Avenant relatif aux Solutions Clients s'il souhaite que l'APN Privé et l'APN Public lui soient appliqués.

Conditions de l'APN Privé

4. Si le Client demande que l'APN Privé soit activé, il est de sa responsabilité de s'assurer que son appareil est configuré correctement afin qu'il puisse utiliser l'APN Privé de Wireless Logic.

Conditions de l'APN Public

5. Le Client reconnaît accepte que l'utilisation de l'APN Public (en ce compris par l'Entité du Client) peut augmenter son forfait d'utilisation de données et est susceptible d'entraîner des Frais en cas de dépassement.
6. Si le Client demande la désactivation de l'APN Public après la configuration initiale de la carte SIM (comme indiqué aux paragraphes 1 à 3 ci-dessus), Wireless Logic fera tout son possible pour désactiver l'APN Public :
 - (i) **pour 1 à 5 cartes SIM**, dans un délai de :
 - vingt-quatre (24) heures à compter du courrier électronique du Client reçu entre **10h00 et 17h00** un Jour Ouvré le notifiant à passer à une solution existante ;
 - vingt-quatre (24) heures à compter de l'Avenant relatif aux Solutions Clients réceptionné entre **10h00 et 17h00** un Jour Ouvré indiquant son besoin de passer à une nouvelle solution ;
 - vingt-quatre (24) heures à compter de 9h00 le Jour Ouvré suivant le courrier électronique du Client reçu entre **17h01 et 9h59** demandant à passer à une solution existante ; ou

- vingt-quatre (24) heures après la réception d'un Avenant relatif aux Solutions Clients entre **17h01 et 9h59** indiquant son besoin de passer à une nouvelle solution;
- (ii) **pour 6 à 50 SIM**, dans les dix (10) Jours Ouvrés suivant la réception d'un courrier électronique pour passer à une solution existante **ou d'**un Avenant relatif aux Solutions Clients mis à jour pour créer et passer à une nouvelle solution ; et
- (iii) **pour plus de cinquante et un (51) SIM**, Wireless Logic doit proposer un délai raisonnable pour désactiver l'APN public, un courriel pour passer à une solution existante **ou** un Avenant relatif aux Solutions Clients mis à jour pour créer et passer à une nouvelle solution.
7. Le Client reconnaît qu'il sera responsable de tous les Frais encourus jusqu'à ce que la désactivation de l'APN Public prenne effet conformément aux délais indiqués au paragraphe 6.

IP publique

Les termes et définitions suivants s'appliquent à la fourniture de **Services à Valeur Ajoutée IP publics** :

« **Service IP public fixe** » : le service fourni par Wireless Logic par lequel une adresse IP publique fixe (directement accessible depuis Internet) est attribuée à une carte SIM.

1. **Risques** : Le Client reconnaît que, lorsqu'il choisit d'utiliser un Service IP Public Fixe comme composante de ses Services, il :
 - (i) confirme qu'il a compris les risques liés au service IP public fixe et les précautions qu'il doit prendre (y compris celles énoncées ci-dessous ou celles qui peuvent être notifiées de temps à autre par Wireless Logic) ; et
 - (ii) convient que, compte tenu de ces risques, le Client sera entièrement responsable de toute utilisation découlant du Service IP Public Fixe ou en relation avec celui-ci.
2. **SMS activé** : Lorsque le client souhaite que les SMS soient activés dans le cadre de l'utilisation d'un service IP public fixe, Wireless Logic recommande au client de prendre toutes les précautions nécessaires pour réduire au minimum le risque que ses cartes SIM, ses appareils et ses applications deviennent vulnérables. Lorsque le Client demande que les SMS soient activés sur un Service IP Public Fixe, le Client :
 - (i) confirme qu'il comprend les risques encourus et les précautions à prendre ; et
 - (ii) convient que, compte tenu de ces risques, il sera entièrement responsable de toute utilisation découlant de l'activation des SMS sur les services IP publics fixes ou en rapport avec celle-ci

NB : Le Client reconnaît que Wireless Logic ne peut pas interdire les SMS sur les SIM O2 au moment de l'activation, et les Clients seront donc tenus de payer tous les frais associés aux SMS sur les SIM O2.

3. **Responsabilité** : Pour éviter toute ambiguïté, compte tenu des risques encourus et sous réserve des dispositions de l'article 15.1 (Responsabilité et recours) des Conditions Générales, Wireless Logic ne sera pas responsable des pertes causées par et/ou résultant de l'utilisation par les Entités clientes du Service IP public fixe.

Sécurité

Wireless Logic s'efforce de minimiser les risques de sécurité, dans la mesure du possible, pour tous les clients susceptibles d'être exposés au spam ou à la fraude par SMS.

Chaque Client s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour minimiser le risque de vulnérabilité de ses cartes SIM, dispositifs et applications, y compris chacune des actions suivantes :

10 ETAPES POUR SECURISER VOS APPLICATIONS IOT / M2M

Sécurisez votre appareil

- 1- Changez le mot de passe par défaut de votre appareil / routeur
- 2- Utilisez la dernière version du logiciel du fabricant de votre matériel
- 3- Pensez à sécuriser votre appareil à l'aide d'un pare-feu
- 4- Assurez-vous que votre appareil n'est pas endommagé

Sécurisez votre carte SIM

- 5- Bloquez les services dont vous n'avez pas besoin en utilisant SIMpro (par exemple, SMS ou Itinérance)
- 6- Pensez à utiliser le service de IMEI pour vous assurer que votre carte SIM est associée à l'appareil approprié

Gestion et surveillance de vos services

- 7- Gérez activement les profils d'utilisateurs de votre compte SIMpro
- 8- Surveillez de près l'utilisation en mettant en place des alertes SIMPro et consultez votre facture tous les mois

Superposer des services APN Privés

- 9- Envisagez des solutions de VPN crypté, des IP statiques et des interconnexions directes
- 10- Envisagez l'établissement d'une liste blanche d'adresses IP sortantes pour vous assurer que le trafic de données ne peut être envoyé qu'à des points finaux définis

DevicePro

DevicePro est une plateforme de surveillance et de gestion des dispositifs qui permet aux fournisseurs de solutions, aux Fabricants d'Équipement d'Origine (FEO) et aux entreprises internationales de surveiller et de gérer à distance et en temps réel les appareils et le matériel informatique.

La plateforme DevicePro de Wireless Logic peut être mise à jour et/ou remplacée.

DevicePro est basée sur un protocole de surveillance spécifique et n'est disponible que pour le Matériel fourni par Wireless Logic. DevicePro collecte toujours le même type d'informations (niveau de signal, IP, opérateur, etc.) et permet au Client d'effectuer une série d'actions prédéfinies.

Les descriptions de service et les détails techniques de DevicePro sont disponibles dans le catalogue de produits accessible à l'adresse suivante : <https://www.wirelesslogic.com/iot-solutions/devicepro/>.

Les termes et définitions suivants s'ajoutent et complètent les conditions d'utilisation de la Plateforme de Gestion de la Connectivité et s'appliquent à l'accès et à l'utilisation de DevicePro par le Client :

1. **Autres prix et conditions de livraison applicables à DevicePro** –

Le Client reconnaît et accepte que des Frais additionnels peuvent être facturés dans les cas suivants :

- (i) si de nouveaux fournisseurs de matériel doivent être intégrés à DevicePro, Wireless Logic est autorisé, en fonction de la complexité du travail à effectuer, à facturer au Client des Frais supplémentaires pour l'exécution du travail d'intégration correspondant ; et
- (ii) tout autre service professionnel, y compris la surveillance (24/7) des appareils et des alertes, les mises à jour en masse des microprogrammes, etc. fera l'objet de Frais supplémentaires.

2. **Durée Minimale du Contrat** - Les Parties conviennent que la Durée Minimale du Contrat pour l'accès du Client à DevicePro (les « **Services DevicePro** ») est de 12 mois à compter du début de l'utilisation des Services DevicePro, c'est-à-dire la date à laquelle DevicePro est mis à la disposition du Client pour la première fois. D'autres Durées Minimales du Contrat peuvent s'appliquer à d'autres Services parallèlement à la Durée Minimale du Contrat DevicePro et seront régies par les dispositions du Contrat.

3. **Exigences en matière d'information** - Les Parties reconnaissent que certaines informations confidentielles et exclusives peuvent être accessibles ou divulguées par les Parties entre elles dans le cadre de la fourniture des Services DevicePro. Le Client accepte de fournir cet accès, le cas échéant, à son routeur pour la configuration et l'installation du routeur pour les Services DevicePro. Le cas échéant, Wireless Logic partagera avec le Client un ensemble de mesures standards documenté afin de permettre au Client de mieux comprendre la plateforme DevicePro et les Services DevicePro.

Device Management

En plus de DevicePro, Wireless Logic offre également un protocole de surveillance et de gestion qui peut être utilisée à la fois avec le Matériel fourni par Wireless Logic et avec certains dispositifs fournis au Client par des tiers.

Le Service *Device Management* est soumis à des conditions supplémentaires concernant la nature des données collectées par ces appareils, comme indiqué ci-dessous.

Les termes et définitions suivants s'ajoutent aux conditions de la Plateforme de Gestion de la Connectivité et s'appliquent à l'accès et à l'utilisation des services fournis par le Service *Device Management* :

1. **Étapes standard** - Dans la stricte mesure du nécessaire, Wireless Logic partagera avec le Client un ensemble de documents sur les étapes standard afin de permettre au Client de mieux comprendre le Service *Device Management*.
2. **Exigences en matière d'information** - Les Parties reconnaissent que les Parties peuvent accéder aux informations non publiques et exclusives suivantes ou les divulguer l'une à l'autre dans le cadre de la fourniture du Service *Device Management*. Le Client accepte de fournir cet accès, le cas échéant, à son routeur pour la configuration et l'installation du routeur pour le Service *Device Management*.
3. **Objets de données personnalisés** - Les Parties reconnaissent qu'en plus des exigences en matière d'information énoncées ci-dessus, certains des protocoles proposés par le Service *Device Management* permettent à un Client de créer des objets IOT personnalisés pour recueillir de l'information et gérer les dispositifs. Wireless Logic n'est pas responsable quant aux données recueillies par ces objets, y compris celles provenant de tout autre équipement situé derrière l'appareil du Client et pouvant être recueillies via ce protocole.

Anomaly Detection

La solution *Anomaly Detection* permet au Client de surveiller et de détecter les objets IoT en cas d'anomalies opérationnelles ou de sécurité.

Anomaly Detection est un Service offert aux Clients dans le cadre du Service à Valeur Ajoutée.

Wireless Logic s'est associé à un partenaire de solution tiers (le « Partenaire de Solution ») pour proposer le Service *Anomaly Detection* sous deux offres de service distinctes : (i) les Services *Anomaly Detection* standard et (ii) les Services *Anomaly Detection* pour les entreprises, tels que décrits ci-dessous.

1 *Anomaly Detection*

Les Clients recevront un tableau de bord distinct *Anomaly Detection* de la marque Wireless Logic (distinct de SIMPro, mais les Clients peuvent se connecter via SIMPro) qu'ils pourront utiliser pour surveiller les dispositifs dotés d'une carte SIM fournie par Wireless Logic.

2 *Service Anomaly Detection standard*

Le Service *Anomaly Detection* standard est offert gratuitement pendant une période initiale convenue avec Wireless Logic et, à l'expiration de cette période initiale, se poursuivra automatiquement sur une base mensuelle renouvelable, sauf s'il est converti vers l'offre de Service *Anomaly Detection* pour les entreprises négociée avec le Client, ou résiliés par l'une ou l'autre des Parties conformément à l'article 23 (Résiliation) des Conditions Générales.

3 *Service Anomaly Detection pour les entreprises*

Un abonnement mensuel sera facturé pour le Service *Anomaly Detection* pour les entreprises.

Pour commander les Services *Anomaly Detection* pour les entreprises, les Clients doivent spécifier l'abonnement dans la Commande de Services à Valeur Ajoutée ou accepter le devis généré par QuotePro et le soumettre à Wireless Logic.

Le Service *Anomaly Detection* pour les entreprises se poursuivra automatiquement sur une base mensuelle renouvelable, sauf résiliation par l'une ou l'autre des Parties conformément à l'article 23 (Résiliation) des Conditions Générales.

4 *Services Support*

Tout bug ou problème concernant le tableau de bord des Services *Anomaly Detection* doit être signalé à Wireless Logic et sera résolu ou traité avec l'aide du Partenaire de Solution.

Le Client reconnaît que certaines fonctionnalités du Services *Anomaly Detection* est hébergée et mis à disposition par des sous-traitants du Partenaire de Solution. Le Partenaire de Solution peut, à sa discrétion, exclure, ajouter ou substituer ces sous-traitants, sous réserve que la fonctionnalité matérielle du Service *Anomaly Detection* ne soit pas altérée de manière significative. Le matériel utilisé pour exécuter le Service *Anomaly Detection* peut inclure des composants "open source" ou des "logiciels libres" de tiers qui sont soumis à des conditions générales de tiers qui seront mises à la disposition du Client sur demande (« **Conditions Générales de Tiers** »). En cas de conflit entre les Conditions Générales de Tiers et les présentes Conditions Particulières, les Conditions Générales de Tiers prévaudront, mais uniquement en ce qui concerne le composant concerné.

5 Partage de données avec le Partenaire de Solution

Wireless Logic créera le compte du Client et ceux des utilisateurs sur la plateforme du Partenaire de Solution, qui comprendra les noms, les adresses électroniques et les informations SIM du Client, ainsi que les coordonnées professionnelles des utilisateurs finaux, le cas échéant.

Conformément aux dispositions de l'article 21.5 (Protection des données) des Conditions Générales, le Client consent à ce que Wireless Logic désigne le Partenaire de Solution comme Sous-Traitant de Données Personnelles dans le but de fournir ce Service en arrière-plan.

Wireless Logic confirme qu'elle a conclu avec le Partenaire de Solution un contrat dont les termes sont substantiellement similaires à ceux énoncés dans l'article 21.5 (Protection des Données) des Conditions Générales et dont Wireless Logic s'engage à faire respecter les termes, en particulier la législation sur la Protection des Données. Wireless Logic demeure entièrement responsable de tous les actes ou omissions du Partenaire de Solution.

Kheiron IOT Suite



Wireless Logic propose les Services de la solution *Kheiron IOT Suite* (dont le support est assuré par la société du groupe Wireless Logic, IOThink Solutions) dans sa version « SaaS ».

Wireless Logic vendra la version SaaS de Kheiron qui est hébergée sur l'infrastructure cloud de IOThink Solutions, comme indiqué ci-dessous.

Kheiron IOT Suite est un Service proposé aux Clients dans le cadre des Services à Valeur Ajoutée.

1 Définitions

Les termes et définitions suivants s'appliquent à la fourniture des Services à Valeur Ajoutée de la *Kheiron IOT Suite* :

- « **Anomalie** » désigne un dysfonctionnement de la *Kheiron IOT Suite*, empêchant la réalisation de tout ou partie des fonctionnalités essentielles telles que définies dans la Description du Service (qui sera mise à disposition du Client sur demande) et prévues dans la Documentation, exclusivement imputable à la *Kheiron IOT Suite*.
- « **Composant** » : tous les éléments composant la *Kheiron IOT Suite*, tels que, mais sans s'y limiter, son architecture, ses programmes, ses fonctionnalités, sa documentation.
- « **Contrat d'Assistance** » : le document décrivant les niveaux d'assistance, disponible sur demande du Client.
- « **Durée** » : désigne la durée de la Licence d'Abonnement, telle que définie dans la Commande et dont le renouvellement est prévu dans les conditions prévues à l'article 3 ci-dessous " Licence d'Abonnement ".
- « **Destination** » désigne l'usage pour lequel Wireless Logic autorise le Client à utiliser la *Kheiron IOT Suite*, cet usage étant défini comme suit :
 - Commercialisation des services offerts par la *Kheiron IOT Suite* auprès des entreprises (B2B).
 - Exploitation des interfaces Web et mobiles fournies par la *Kheiron IOT Suite*
 - Exploitation des API "données" et "administration" fournies par la *Kheiron IOT Suite* ;
 - Exploitation de tout autre service supplémentaire fourni avec la *Kheiron IOT Suite* ou bientôt disponible (sans s'y limiter : notifications, rapports, automatisation, SMS, stockage, etc.)
- « **Documentation** » désigne toute documentation, sous quelque forme que ce soit, relative à *Kheiron IOT Suite*, notamment la documentation utilisateur et la documentation technique mises à la disposition du Client par Wireless Logic.
- « **Équipement** » : désigne l'équipement acheté par le Client (tout équipement supplémentaire fourni par Wireless Logic en plus de la fourniture d'une Licence d'Abonnement (par exemple : capteurs, passerelles, etc.).
- « **Licence** » : désigne le droit d'utilisation non exclusif accordé par Wireless Logic sur la *Kheiron IOT Suite* au Client selon les conditions énoncées dans les présentes Conditions Particulières.
- « **Licence d'Abonnement** » : désigne la Licence accordée pour la durée d'abonnement définie dans la Commande. La Licence d'Abonnement peut être renouvelée pour une période fixe

supplémentaire après l'expiration de la période initiale conformément au paragraphe 4.2 ci-dessous.

- « **Livraison** » : désigne le moment où Wireless Logic met la *Kheiron IOT Suite* à la disposition du Client.
- « **Matériel Supplémentaire** » désigne tout matériel supplémentaire fourni par Wireless Logic en plus de la fourniture d'une Licence (par exemple : capteurs, passerelles, etc.).
- « **Patch Kheiron IOT Suite** » : partie d'un programme informatique modifiée ou ajoutée à la *Kheiron IOT Suite* dans le but de corriger une anomalie.
- « **Proposition** » désigne la présente proposition faite par Wireless Logic, détaillant les conditions (notamment commerciales et financières) dans lesquelles Wireless Logic s'engage à accorder une Licence d'utilisation de la *Kheiron IOT Suite*.
- « **Services Additionnels** » désigne tous les services additionnels fournis par une entité du groupe Wireless Logic en plus de la fourniture d'une Licence (par exemple, formation, maintenance, etc.).
- « **Services de Kheiron IOT Suite** » : désigne toute Licence et Services Additionnels consommés sur la *Kheiron IOT Suite*, ou exhaustivement tout service disponible après authentification de l'utilisateur sur la *Kheiron IOT Suite*.
- « **SaaS** » signifie que le Service est offert sur la base d'un abonnement et qu'il est accessible via Internet au moyen d'une ou plusieurs interface(s) web sécurisée(s) mise(s) à disposition par Wireless Logic. L'infrastructure d'exploitation (serveur, matériel, réseau, stockage de données, système de surveillance et de sauvegarde, support, etc.) et la *Kheiron IOT Suite* sont fournies et gérées par Wireless Logic.
- « **Solutions de contournement** » sont des solutions temporaires à une Anomalie, dans l'attente d'un Patch *Kheiron IOT Suite*.
- « **Type de licence** » désigne une licence nominative (chacun des éléments facturables ayant un nom particulier) telle que définie dans la Commande.

2 Commande

Pour commander les Services à Valeur Ajoutée de la *Kheiron IOT Suite*, les Clients doivent soumettre une Commande ou accepter le devis et le soumettre à Wireless Logic.

La Commande précisera la durée de la Licence d'Abonnement, les niveaux de Contrat d'Assistance choisis par le Client et les Frais associés.

La Commande sera établie avec la description de l'ensemble des Services à Valeur Ajouté.

3 Livraison et garanties

- 3.1 Wireless Logic garantit qu'à la date de livraison de la *Kheiron IOT Suite* au Client, la *Kheiron IOT Suite* offrira les caractéristiques et fonctionnalités telles que décrites dans la Documentation et sera conforme à l'état de l'art existant au jour de la signature du Contrat.
- 3.2 Le Client reconnaît expressément que l'utilisation de la *Kheiron IOT Suite* et de l'Équipement se fait sous sa seule et entière responsabilité

4 Licence d'Abonnement

- 4.1 L'abonnement à la *Kheiron IOT Suite* démarre automatiquement à partir des premières données/messages reçus du capteur et se poursuit pendant une période d'un an (ou toute autre période convenue par écrit avec le Client).
- 4.2 La Licence d'Abonnement sera renouvelée pour une durée équivalente à sa durée initiale et facturée le mois suivant son renouvellement.

- 4.3 Le Client peut résilier individuellement ses Licences d'Abonnement en respectant un préavis d'au moins 30 jours avant la date anniversaire de renouvellement. Les abonnements et services associés consommés pendant le mois en cours seront facturés à 100% au début du mois suivant.
- 4.4 La Licence d'Abonnement d'un équipement connecté comprend un volume de données (appelées « messages », « payloads » ou « logs ») défini dans la Commande, et selon la formule d'abonnement choisie par le Client lors de l'enrôlement d'un Equipement sur la *Kheiron IOT Suite* (le « **Plan d'Abonnement** »). Il appartient au Client de s'assurer du respect des conditions prévues dans le Plan d'Abonnement (par exemple, la configuration de l'Equipement conformément au Plan d'Abonnement choisi, etc.) En cas de dépassement du volume du Plan d'Abonnement choisi, la surconsommation est constatée et facturée le mois suivant, et majorée de 25% (paramètre non modifiable et valable pour tous les clients de la plateforme), selon la référence de comptage prévue dans le Plan d'Abonnement (« logs » pour les plans dits « M2M » ou « payloads » pour les plans dits « IOT ») avec une limitation à 20 logs par payload).
- 4.5 Wireless Logic peut, dans le cadre de sa feuille de route logicielle, prévoir l'ajout de fonctionnalités de blocage de la surconsommation et d'alertes sur les seuils de dépassement. Le Client pourra bénéficier de ces fonctionnalités (gratuitement ou sous forme de fonctionnalités facturables, selon sa politique tarifaire) et sera responsable de l'activation et de l'ajustement des limitations et conséquences qui s'y réfèrent/appliquent (non-traitement des messages, perte de données, suppression de l'historique, etc.) En cas de non-activation/utilisation des alertes/limitations par le Client, et de dépassement, les sommes seront dues sans autre recours possible.
- 4.6 Un environnement de pré-production peut être convenu avec le Client à des fins de test. Les services migreront ensuite vers un environnement de production (l'environnement réel que le Client utilisera pour la *Kheiron IOT Suite*). Dans ce cas, un processus de test personnalisé sera convenu par écrit avec le Client.
- 4.7 En cas de dépassement des seuils inclus dans le Plan d'Abonnement souscrit, la création de nouveaux Modèles Numériques (définis dans la Documentation) sera automatiquement bloquée par la *Kheiron IOT Suite*. Le Client doit soit : (a) supprimer le nombre de Modèles Numériques pour descendre en dessous des seuils inclus, soit (b) passer au niveau supérieur de son Plan d'Abonnement. Lorsque (b) s'applique, la mise à niveau redémarre la date de début de l'abonnement (et la Durée Minimale du Contrat qui l'accompagne) à la date du passage au Plan d'Abonnement supérieur (par exemple, de Bronze à Silver) et pour une période d'un an (ou une période convenue avec le Client). Le montant du nouveau Plan d'Abonnement sera réduit du montant du Plan d'Abonnement non utilisé sur le plan inférieur (au prorata de la période non consommée). La rétrogradation ne peut être effectuée qu'à la date d'expiration de l'abonnement en cours.
- 4.8 En cas de suppression de données due à un dépassement de l'abonnement d'un équipement ou du Studio, et pour autant que les données restent disponibles dans les sauvegardes fournies par la *Kheiron IOT Suite*, Wireless Logic se réserve le droit de facturer un service de restitution de données si le Client souhaite récupérer les données ou jumeaux numérique ou tout autre élément supprimé automatiquement par la plateforme et/ou par erreur de manipulation par le Client (suppression par erreur...).
- 4.9 Toute utilisation d'un service par le Client via la *Kheiron IOT Suite* est due, étant entendu que Wireless Logic peut fournir le relevé de consommation des différents services consommés automatiquement ou manuellement à la demande du Client. Il appartient au Client de connaître l'origine et l'usage qui en est fait, les droits attribués aux utilisateurs qui les consomment ou les applications tierces connectées à la *Kheiron IOT Suite* et qui utilisent et consomment certains services activés par le Client (ex : API) ou par Wireless Logic à la demande du Client. Aucune contestation ne pourra être faite suite à l'absence de-activation de limitations et d'alertes, ou à une absence d'indication en temps réel de la consommation d'un service.

- 4.10 Toute surconsommation ou autres services consommés sur la plateforme seront facturés automatiquement le mois suivant.
- 4.11 En cas de retrait ou de dysfonctionnement de l'Équipement pendant la durée de son abonnement, aucun remboursement ne sera dû. Le Client sera responsable du « remplacement » de l'équipement et de l'utilisation du même abonnement déjà acheté via la *Kheiron IOT Suite*. Un remplacement et une réattribution d'un abonnement ne seront possibles que s'ils respectent les conditions initiales d'utilisation de l'abonnement (ex : plan tarifaire souscrit, etc.).
- 4.12 Lorsque Wireless Logic fournit des Services Additionnels (hors abonnements) tels que commandés dans la Commande tels que la création de tableaux de bord, la gestion de projet, etc., les modalités de paiement dans la Commande spécifieront les conditions de facturation comme suit : par exemple pour des commandes importantes, les conditions de facturation peuvent prévoir 50% de paiement au moment de la Commande et 50% à la livraison. En dessous de ce montant, les conditions de paiement seront de 100 % à la livraison au client.
- 4.13 La maintenance et l'assistance du Plan de Base sont gratuites. Pour les services de maintenance et d'assistance améliorés (par exemple dans les Plans d'Abonnement Silver et Platinum), des frais supplémentaires peuvent être facturés ; veuillez consulter les accords de niveau de service du contrat d'assistance pour de plus amples informations. En ce qui concerne les services de maintenance/support, les conditions de facturation seront les suivantes : paiement au début de la période pour une durée d'un an renouvelable automatiquement pour la même durée. Le Client peut mettre fin au service d'assistance jusqu'au dernier jour précédant la date de renouvellement automatique. Pour rappel, en cas de demande de résiliation du contrat Serenity, les conditions tarifaires de la Commande ne seront plus applicables et devront être revues avec le Client. Un avenant à la Commande devra être signé. En cas de désaccord, les tarifs en vigueur de la grille " intégrateurs " seront alors appliqués jusqu'à la signature de l'avenant.

5 Obligations du Client

5.1 Le Client doit

- (i) informer Wireless Logic de toute difficulté susceptible d'affecter la livraison et/ou l'utilisation de la *Kheiron IOT Suite*.
- (ii) maintenir un accès sécurisé disponible pour Wireless Logic afin de permettre à Wireless Logic de participer à la supervision et aux diagnostics si nécessaire, de mettre à jour la *Kheiron IOT Suite*, d'appliquer les correctifs de la *Kheiron IOT Suite* ou les solutions de contournement, et de récupérer les informations de facturation.
- (iii) s'assurer que lui-même et les tiers impliqués dans l'environnement respectent les conditions préalables définies dans la proposition (par exemple, des équipements supplémentaires peuvent être nécessaires pour configurer/activer des fonctionnalités).

5.2 Le Client s'abstient et veille à ce que les tiers intervenant dans l'environnement s'abstiennent, en particulier, de prendre les mesures suivantes :

- (i) toute modification de l'environnement ou de la configuration des éléments qui le composent,
- (ii) toute modification de la *Kheiron IOT Suite* ou de sa configuration.

5.3 Le Client s'engage à utiliser la *Kheiron IOT Suite* conformément à sa Destination.

5.4 Sauf accord exprès de Wireless Logic, le Client n'a pas le droit de céder, prêter, louer, ou permettre l'utilisation de la *Kheiron IOT Suite* par un tiers, sans l'autorisation écrite préalable de Wireless Logic, sauf dans le cadre prévu par la *Kheiron IOT Suite* (administration déléguée aux entreprises, partenaires déclarés sur la *Kheiron IOT Suite*).

5.5 Le Client s'engage à ne pas procéder à l'ingénierie inverse, à la décompilation ou à l'utilisation de tout autre moyen pour accéder au code source de la *Kheiron IOT Suite* ou pour effectuer une copie partielle ou totale de la *Kheiron IOT Suite*.

6 Assistance

6.1 Le Contrat d'Assistance documente les différents niveaux de support : Gratuit, Standard, Professionnel, Entreprise, Serenity. Les Clients peuvent demander à passer à un niveau supérieur après le début du contrat.

6.2 Le Contrat d'Assistance est vendu séparément en fonction des besoins du Client, à un prix annuel fixe selon le niveau d'assistance choisi. Veuillez consulter le Contrat d'Assistance pour plus de détails.

7 Propriété intellectuelle

Nonobstant les dispositions de l'article 19.3 (Droits de propriété intellectuelle) et sans préjudice des autres dispositions de l'article 19 (Droits de propriété intellectuelle) des Conditions Générales, les conditions suivantes s'appliquent :

7.1 Wireless Logic conserve tous les droits relatifs à la *Kheiron IOT Suite* qui ne sont pas expressément accordés dans le cadre du Contrat.

7.2 Le Client reconnaît qu'il ne se voit transférer aucun titre ou droit de propriété sur la *Kheiron IOT Suite*. Wireless Logic ne concède aucun droit de reproduction de la *Kheiron IOT Suite*.

7.3 Les droits de propriété intellectuelle (brevets, droits d'auteur, secrets commerciaux et tous les autres droits de propriété intellectuelle) relatifs à *Kheiron IOT Suite* continueront d'appartenir à Wireless Logic ou aux tiers auprès desquels Wireless Logic a obtenu le droit d'accorder la licence d'utilisation de *Kheiron IOT Suite*.

7.4 Les droits relatifs à la mise en œuvre de la conception (du tableau de bord) par le biais de la *Kheiron IOT Suite*, par Wireless Logic pour le compte du Client, sont décrits dans la description du Service - "réalisation", à l'exception des droits de propriété intellectuelle du Client.

7.5 "Kheiron" est une marque déposée de IOThink Solutions.

8 Frais

8.1 Les Frais relatifs aux Services à Valeur Ajoutée de la *Kheiron IOT Suite* sont ceux convenus par les Parties par écrit dans une Commande.

8.2 Wireless Logic facturera au Client les Frais relatifs aux Services à Valeur Ajoutée de la *Kheiron IOT Suite* selon le calendrier de paiement établi dans la Commande.

9 Résiliation

9.1 Sans préjudice des modalités de résiliation prévues dans les Conditions Générales, Wireless Logic peut mettre fin aux Services à Valeur Ajoutée de la *Kheiron IOT Suite* pour quelque raison que ce soit en donnant un préavis écrit d'au moins six (6) mois au Client.

9.2 La licence d'utilisation de la *Kheiron IOT Suite* accordée par Wireless Logic prendra fin à la date d'effet de la résiliation. Dans les 30 jours suivant la résiliation, pour quelque raison que ce soit, le Client s'engage à détruire toutes les copies de la *Kheiron IOT Suite*, sous toutes ses formes, et attester par écrit à Wireless Logic qu'il s'est acquitté de cette obligation.

10 Conséquences de la résiliation

Au moment de la résiliation, le Client peut extraire les données (ou demander l'aide de Wireless Logic pour le portage des données), à condition que le Client ne puisse exporter que l'historique de chaque

Equipement stocké sur la Plateforme au moment de la résiliation du Contrat. Chaque durée de conservation des données sera convenue par écrit avec Wireless Logic.

Services Professionnels

Wireless Logic peut offrir certains Services Professionnels supplémentaires à ses Clients pour s'assurer que les solutions IoT sont conçues, testées, déployées et mises à l'échelle pour répondre aux besoins de chaque cas d'utilisation spécifique.

1 Livraison et garanties

- 1.1 Wireless Logic s'engage à fournir les Services Professionnels listés dans la Commande.
- 1.2 Wireless Logic s'engage à respecter les délais de livraison convenus par écrit avec le Client, lesquels demeurent indicatifs.
- 1.3 Le Client veillera à fournir toute coopération, tout accès aux locaux, au personnel ou aux systèmes et réseaux informatiques qui sont : (a) énoncés dans l'annexe du Produit pertinent en ce qui concerne les services connexes ; (b) autrement convenus par écrit par les parties ; et/ou (c) raisonnablement demandés par Wireless Logic pour permettre à Wireless Logic de fournir les Services Professionnels.

2 Frais

Les Frais pour les Services Professionnels sont convenus par les Parties dans la Commande et seront facturés au Client à la fin de chaque mois calendaire.

3 Propriété intellectuelle

Nonobstant les dispositions de l'article 19.3 (Droits de propriété intellectuelle) et sans préjudice des autres dispositions de l'article 19 (Droits de propriété intellectuelle) des Conditions Générales, Wireless Logic accorde au Client une licence non exclusive, non transférable et révocable, sans droit d'accorder des sous-licences, pour toute la durée du Contrat, portant sur tout Produit à des fins d'usage interne des Entités du Client.

4 Résiliation

Sans préjudice des motifs de résiliation prévus dans les Conditions Générales, Wireless Logic peut mettre fin aux Services Professionnels pour quelque raison que ce soit, sous réserve du respect d'un préavis écrit d'a *minima* quatorze (14) jours calendaires.